

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2008**COMPTE-RENDU**

Présents : Madame Quéniat, Messieurs Jorand, Bernable, Vrigneau, Mesdames Bernable, Lemoine, Riehl, Méanard, Messieurs Ternon, Guélou, Grovel, Antoine, Le Roy, Mesdames Collin, Quéniat-Dahri, Derouault, Messieurs Le Meur, L'Héréec, Le Duc, Mesdames Citeau, Segura, Messieurs Le Dauphin, Blondé, Messieurs Trillet, Desclaud, Madame Buret.

Absents : Procuration de : Madame Le Bras à Laurence Riehl.

Présents : 26

Procurations : 1

Absents : 0

DATE de la CONVOCATION : 23 Mai 2008

Madame Le Maire ouvre la séance en demandant s'il y a des remarques sur le compte- rendu de la séance précédente, du 18 Avril 2008 : Monsieur Bernable demande la parole. Il souhaite rectifier une information qu'il avait donnée lors de la séance précédente : dans le point n° 13 sur l'éclairage public, le prix qu'il avait donné pour les récepteurs était erroné, il est de 8 300 €, et non 10 300 € comme annoncé, et pour les 5 et non pour une unité. Un récepteur coûte donc 1 185 €. Dont acte.

Madame Le Maire annonce au Conseil Municipal qu'elle a sollicité la présence de Monsieur Bertheuil, le Trésorier Principal Municipal, pour la présentation des comptes administratifs 2007 : elle le remercie de sa présence, et lui passe la parole.

1°) Comptes Administratifs 2007 – Budget Général – Budgets annexes – Conformité avec les comptes de gestion

Monsieur Bertheuil, Trésorier Principal Municipal de Lannion, comptable de la Commune de Pleumeur-Bodou, porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal les résultats des comptes administratifs du budget principal et des différents budgets annexes pour l'exercice 2007. Il annonce qu'il fera ensuite un commentaire détaillé des comptes, avec une prospective de trois ans, et demande qu'il soit immédiatement procédé au vote de ces résultats.

Monsieur Jorand, 1^{er} Adjoint, donne lecture au Conseil de la déclaration préliminaire suivante :

« Après l'analyse financière effectuée par Mr le Trésorier Principal, nous constatons que la situation du budget général de la commune est plus que tendue.

En effet, nous ne disposons d'aucune marge de manœuvre compte tenu d'une capacité d'autofinancement quasi nulle (11€ par habitant (/h), la moyenne départementale d'une commune de même strate est de 106€/h et régionale de 108€/h) nous avons un fonds de roulement négatif (-73€/h, la moyenne départementale est de +193€/h, régionale de +126€/h). Les charges financières sont de 48€/h à Pleumeur-Bodou, alors que la moyenne départementale pour une commune de même strate est de 41€/h et régionale de 38€/h.

Nous remarquons que les recettes fiscales qui représentent 41.4% des recettes totales de fonctionnement ont augmenté de 7.3% par rapport à 2006, la fiscalité reversée par la communauté d'agglomération diminue de

15.3% par rapport à 2006 en raison du transfert de compétence du planétarium. La dotation globale d'état qui représente 30.3% des recettes a diminué de 0.8% soit moins 9000€ alors que l'inflation 2007 était de +2.9%, l'Etat se désengage.

La situation financière globale de la commune (budget général + 9 budgets annexes) accuse un déficit de 1 024 294 €. Nous constatons que l'essentiel de ce déficit provient de l'opération « Cœur du Bourg » (1 402 884€). Cette opération, engagée depuis 2001 a pris du retard. La commune a effectué des travaux de viabilisation sans qu'aucune recette n'ait été encaissée.

Aucun compromis de vente n'était signé avec Akéry, le principal acquéreur. En 2008, ce promoteur a renoncé à un lot (M5 – 197 000 €) alors que la commune avait dépensé 350 000€ en 2007 (évacuation et traitement de l'ancienne décharge d'ordures ménagères) sur ce même lot. La commune a donc sur les bras un terrain décaissé, qu'allons-nous en faire ?

L'opération SECIB (18 logements) a pris du retard du fait du refus du permis de construire par les Bâtiments de France en 2005. Un nouveau permis est en cours, nous souhaitons qu'il aboutisse enfin. Au total 850 000€ HT de recettes font défaut au titre de la vente des terrains. Il faut ajouter un manque à gagner de rentrées fiscales sur cette opération « Cœur du Bourg » dû à ces retards.

Devant cette situation, la commune va être conduite à geler tout investissement d'importance pendant plusieurs années et compte tenu du pouvoir d'achat qui continue de se dégrader notre volonté n'est pas d'augmenter la pression fiscale sur nos concitoyens. Les dépenses de fonctionnement sont difficilement compressibles. Des économies sont à étudier dans ce domaine mais n'auront pas d'effet très significatif par rapport à la masse budgétaire, à court et à moyen terme.

Le Maire actuel et moi-même venons de prendre connaissance que le maire précédent avait été alerté d'une analyse financière délicate, par courrier du sous-préfet en date du 26 mars 2007, et le sous préfet nous a donc invité à une rencontre en présence du percepteur. Le conseil municipal n'en avait jamais eu connaissance (cf. copie du courrier).

Le compte administratif constate la réalisation des dépenses et des recettes de l'exercice écoulé. En l'état actuel de la situation, malgré nos réticences, nous ne pouvons qu'approuver le compte administratif 2007. En effet, un vote majoritairement contre, entraînerait une saisine de la Chambre Régionale des Comptes et un risque éventuel d'une mise sous tutelle. »

Madame Citeau souhaite à son tour intervenir : elle considère que la déclaration de Monsieur Jorand ne constitue pas vraiment un scoop pour elle, et rappelle que l'ancien Maire, sollicité sur ce point, n'avait pas fourni au Conseil l'analyse financière du trésorier, il avait affirmé ne pas l'avoir encore reçue. Etait-il obligé de la donner à la demande ou non ? Elle en déduit, quoiqu'il en soit, que s'il ne l'a pas donnée à la demande, c'est qu'il avait des choses à cacher.

Madame Riehl, déjà conseillère municipale lors du dernier mandat, a retrouvé un exemplaire annoté et surligné dans ses dossiers personnels du document d'analyse prospective, de 2006 à 2011, réalisé par Monsieur Bertheuil en 2006. Elle pense donc qu'il avait été diffusé au moins à toute la majorité, ce que dénie Madame Quéniat et Madame Bernable. Mais l'administration devait en avoir un exemplaire, car ce ne doit pas être un document caché, ajoute Madame Riehl. Elle porte à la connaissance du Conseil Municipal sa conclusion : la situation était, en 2006, jugée assez alarmante, en raison du volumineux programmes d'investissements de 2007 (la Mairie essentiellement). Mais le trésorier soulignait quelques marges de manœuvre : la fiscalité par exemple. La majorité de l'époque avait ouvert les potentialités de la commune, grâce notamment à l'étude de PLU, et aux perspectives de développement du CTS, qui, s'il ne permet pas de concevoir des retombées directes pour la Commune, doit pouvoir lui bénéficier au moins indirectement.

Madame Riehl convient que la situation de Pleumeur-Bodou est jugée depuis nombre d'années comme toujours en ligne de crête, mais bien maîtrisée sur cette ligne. Elle a ressorti ses notes prises lors du dernier débat d'orientation budgétaire (DOB) : le niveau d'endettement par habitant reste stable, quoique tendu. Le problème de la Commune est la faible évolution de ses ressources, face à des charges croissantes (dont la masse salariale notamment, ceci répondant cependant à une volonté d'accompagner les carrières des agents). La fiscalité directe compense

la progression insuffisante des dotations d'Etat. Quant à la pression fiscale, elle est l'objet de critiques, mais il faut la mettre en relation d'abord avec le service rendu à travers les charges spécifiques de la commune (certains équipements sont en triple exemplaire, sa voirie est extrêmement conséquente...), et ensuite avec les gros investissements réalisés.

L'exercice 2008 a constaté l'endettement maximum de la Commune : Madame le Maire lui répond que c'est 2006 qui a constitué le pic de la dette.

Les bases de fiscalité n'ont pas été revalorisées depuis 1971 : ce sont, pour Pleumeur-Bodou, celles de la Commune rurale qu'elle était encore alors. Leur rendement est donc faible, comparativement à celles des communes voisines. Par rapport à ces dernières, on peut aussi comparer les différents niveaux d'endettement : Pleumeur-Bodou n'est pas la plus mal placée à cet égard. Elle prend à témoin Monsieur L'Héréec, qui, semble-t-il, en tant qu'ancien conseiller aussi, ne peut la contredire.

La Commune a une capacité de désendettement d'environ 6 années et demi, le seuil d'alerte étant évalué à 7 années. Ce n'est pas fabuleux, mais pas si alarmant non plus, et ce paramètre doit aussi être mis en relation avec tous les moyens mis en place, tous les projets que la Commune a osé gérer : la conservation de trois écoles, l'achat du Centre de Loisirs, la qualification du personnel, doté à présent de techniciens bien formés, ne sauraient être minimisés.

Madame Le Maire en convient, mais note qu'il faut néanmoins être très vigilant sur les investissements. Monsieur L'Héréec renchérit en faisant remarquer que c'est surtout l'opération Cœur de Bourg qui plombe les comptes de la Commune. Si les programmes avaient été réalisés plus vite, on n'en serait pas là : la Commune aurait eu des recettes de ventes, et aurait commencé à percevoir des rentrées fiscales correspondant aux logements construits.

Monsieur Trillet tient à faire part de l'adhésion de son groupe à l'intervention de Monsieur Jorand. Pendant la campagne électorale, il avait développé les mêmes arguments et été contré. Pour lui, les chiffres sont effectivement alarmants.

Madame Citeau a apporté le compte rendu du Conseil du 8 Février portant sur le budget primitif 2008 : son groupe avait alors voté contre le budget, et dénoncé également la situation, à cette occasion puis pendant la campagne. Elle demande de nouveau pourquoi l'analyse financière du Trésorier lui avait été cachée, et sollicite que ce type de documents lui soit communiqué à l'avenir. Il lui semble anormal que la majorité soit associée, et l'opposition écartée de cette connaissance. Ceci dit, l'opposition sait elle-même analyser les comptes, et avait bien décelé de gros problèmes. Elle avait voté contre le budget en raison de l'endettement de la Commune, et des dépenses de fonctionnement sur lesquelles il y a des économies à réaliser.

Monsieur Desclaud ajoute quant à lui que les constats évoqués sont à considérer comme un passif. On peut déguiser les mots en parlant du fort potentiel de la Commune, mais c'est de la langue de bois. Ce qu'il souhaite pour l'avenir, c'est plus de transparence, et des ratios communicables à tous en cours de gestion, y compris pour le public, afin que le navire communal puisse être suivi avant qu'il n'arrive sur les cailloux, comme aujourd'hui. Il déplore que seule la majorité ait précédemment travaillé sur ces questions financières, comme du reste sur le PLU. Monsieur Perrin avait déclaré l'assumer, mais son projet avait été conduit en dehors de toute démocratie. Il est donc souhaitable que la transparence s'installe, engendrant la confiance pour l'avenir, même si l'équipe actuelle démarre avec un très fort handicap, suite à cet héritage très négatif.

Madame Riehl pense qu'il faudrait demander aux pleumeurois si le service rendu est un très fort handicap.

Madame Souad Quéniat-Dahri évoque à cet égard le service rendu par rapport au Centre de Loisirs : elle rappelle qu'elle était présidente de l'AGECLO, association gestionnaire précédente de l'équipement. Quand la Mairie l'a achetée, elle aurait pu garder le personnel de l'ancienne

équipe en formant un directeur, sans recourir à des recrutements extérieurs comme cela a été fait. C'est un emploi supplémentaire qui pèse sur le budget, selon elle, quoiqu'elle n'ait rien contre cette personne.

Madame Citeau demande une précision sur ce sujet : on a appris ultérieurement à l'achat du Centre que la Commune de Trégastel aurait souhaité participer à l'achat du Centre, est-ce vrai ? Madame Quéniat-Dahri suivait la transaction, mais côté France Télécom. Elle se souvient que la Commune de Trégastel était partante au début, mais s'est ensuite désistée. Pleumeur-Bodou a dû acheter seule.

Madame Le Maire demande qu'on passe au vote. Madame Citeau confirme son intention de voter contre. Madame Segura explicite cette position : son groupe est minoritaire, s'il vote contre, il marquera son opposition, considérant que la gestion communale a été catastrophique, mais n'entraînera pas de conséquences fâcheuses pour la Commune. Son groupe ne souhaite pas que Pleumeur-Bodou soit placée sous tutelle. Il a la liberté de voter contre puisque la majorité va approuver les comptes. Mais il ne peut cautionner de tels engagements pris par le passé. Et nous espérons la transparence à l'avenir, ajoute Madame Citeau. Madame Le Maire lui répond que cela lui paraît la moindre des choses.

Monsieur Antoine annonce qu'il va s'abstenir, parce qu'il aime l'honnêteté intellectuelle. Point.

Après avoir pris acte de la conformité des comptes de résultat du Receveur et avec ceux des comptes administratifs, le Conseil Municipal doit procéder à l'approbation des Comptes Administratifs 2007.

La délibération sur chiffres est prise de façon séparée.

Résultat de clôture 2007

Budget Général	-285 936,94
CCAS	5 394,80
Eau	530 576,91
Assainissement	218 329,57
ports	-27 346,05
Campings	257 036,52
Lotissement	Clos
ZA	25 432,20
Cœur de Bourg	-1 402 884,79
Collège	Clos
Pompes Funèbres	-10 529,66
CLSH Crec'h Labo	-334 366,58
Solde global	-1 024 294,02

Le Maire n'y prenant pas part, et Monsieur Jorand, Premier Adjoint, faisant procéder au vote, le Compte Administratif 2007 du budget principal et ceux des budgets annexes de l'Eau, de l'Assainissement, des Ports, des Campings, du CLSH de Crec'h Labo, de la Zone Artisanale, du Cœur de Bourg et des Pompes Funèbres sont adoptés par 17 voix pour, 7 contre et 2 abstentions.

Monsieur Bertheuil procède alors à la présentation de son analyse financière. Au préalable, il déclare que sa direction, - c'est-à-dire la Direction Générale des Finances Publiques, qui résulte d'une fusion il y a environ deux mois entre, la Direction Générale de La Comptabilité Publique, d'une part, et celle des Impôts d'autre part-, lui a demandé de faire une opération de communication, en remettant à Madame Le Maire une mallette contenant diverses documentations, qu'il détaille. Il explique notamment les opérations de dématérialisation comptable en cours, et désormais accessibles aux collectivités, et la démarche de qualité comptable : la qualité des comptes des collectivités locales n'est pas toujours exemplaire, et des actions sont entreprises pour l'améliorer. C'est un sujet très technique, qui concerne surtout les secrétaires généraux et les agents comptables des collectivités. Des avancées ont déjà été faites depuis deux ans, mais il reste du chemin à parcourir.

Il a ajouté au contenu de sa mallette son habituelle analyse annuelle des comptes de Pleumeur-Bodou, cette fois pour l'exercice 2007 : elle est constituée des ratios d'analyse financières (tous les ratios y sont exprimés en euros par habitant, parce que pour comparer une commune de 3000 habitants à une de 4000, c'est le seul paramètre pertinent utilisable), et de graphiques comparatifs sur trois ans (2005, 2006 et 2007) des différentes moyennes locales avec celles du département et de la Région, qu'il a commentés de façon personnelle dans une note liminaire, dont les principales remarques sont les suivantes :

- Recettes de fonctionnement : les recettes pleumeuroises augmentent de façon régulière, ce qui n'est pas le cas pour les deux autres moyennes. Cela dit, le niveau des recettes pleumeuroises est un peu inférieur aux moyennes départementale et régionale.

La fiscalité est en progression régulière. Toutefois, en raison de bases faibles, il ne faut comparer la moyenne de Pleumeur-Bodou qu'avec la moyenne départementale. Monsieur L'Héréec rappelle que ces bases remontent en effet à 1971. Elles ne sont plus représentatives de la réalité communale, et devraient être aujourd'hui très proches de celles de Trébeurden. Ceci explique les taux très élevés.

Monsieur Bertheuil précise que cependant elles sont correctement évaluées : des taux proches, comme ceux de la TH (taxe d'habitation) et de la TFB (taxe sur le foncier bâti), produisent une recette très équivalente. Cette observation permet de constater qu'il n'y a pas de grosse disparité au niveau des bases (c'est-à-dire qu'il y a à peu près autant de logements assujettis à la TH qu'à la TFB).

Concernant les autres impôts et taxes, (taxe de séjour et taxes additionnelles aux droits de mutation, qui correspondent aux mutations immobilières d'une année donnée et sont donc très variables), leur masse a beaucoup augmenté entre 2006 et 2007, mais elle ne représente qu'une très faible part des recettes communales. Par ailleurs elle est très inférieure aux moyennes départementale et régionale, mais ce chiffre doit être considéré avec prudence, parce que nombre des communes considérées dans ces moyennes doivent toujours percevoir de la taxe d'ordures ménagères en direct, ce qui n'est plus le cas de Pleumeur-Bodou qui l'a transférée à LTA.

La DGF est élevée à Pleumeur-Bodou, elle représente environ 30 % des recettes de fonctionnement. Son évolution est toutefois très modérée.

Les recettes de péréquation sont très stables en euros constants, et très inférieures aux autres moyennes, mais ceci provient également du fait que la taxe professionnelle est aussi perçue par LTA et non plus par la Commune.

Les produits des services et du domaine sont constants, mais faibles au regard des autres moyennes. Cependant, les produits exceptionnels rentrent dans cette masse, et des ventes de biens peuvent donc expliquer cette disparité.

- Dépenses de fonctionnement : Elles sont supérieures aux moyennes. Les dépenses de personnel notamment progressent beaucoup plus que les autres, en raison du GVT

(glissement vieillesse technicité). Cette tendance ne pourrait se renverser qu'avec des départs massifs à la retraite et des remplacements par des jeunes. Mais ce type de départ n'est jamais massif...

Madame Citeau demande des précisions sur cette augmentation : la moyenne par habitant pour la commune est de 414 €, elle est de 386 pour le département et 312 pour la Région.

Monsieur Desclaud trouve qu'on compare des choux à des carottes, et aimerait plutôt comparer le nombre d'agents ramené à la superficie de la Commune, mais c'est un ratio qui n'existe pas. La comptabilité ne connaît que les masses salariales. On sait seulement que plus une collectivité est importante, plus ses charges salariales sont élevées, en raison du développement des services : à Lannion, la masse salariale représenterait 59 % des dépenses de fonctionnement, par exemple...

Les charges externes ont augmenté de façon rapide. Le ratio départemental est légèrement dépassé.

Les charges financières, soit les intérêts des emprunts et des lignes de Trésorerie, s'élèvent à 48 € par habitant, et sont stables sur la période. Mais la moyenne départementale est à 41 € et la moyenne régionale à 38, soit une différence de 20 %.

Pour les contingents et participations, les moyennes sont proches. Quant aux autres dépenses, elles ne sont pas significatives, car très modérées.

- Résultat : il résulte d'une contraction des dépenses et des recettes. Monsieur Bertheuil annonce malgré tout un espoir, puisqu'il croit depuis 2006 (108 en 2006 et 113 en 2007, toujours en € par habitant). Ce résultat est faible par rapport aux autres moyennes, et tout le problème de la commune réside là.
- Dettes : Monsieur Bertheuil infirme l'opinion entendue plus tôt dans la séance que la Commune est très très endettée. La moyenne communale de 2006 est supérieure aux deux autres (1004 contre 902 et 829). Ce n'est pas un énorme écart. En 2007, on constate un léger désendettement, la moyenne descend à 916, donc très proche des autres. Pleumeur-Bodou est donc à peu près aussi endettée que les autres, mais avec cependant des recettes inférieures.

Monsieur Bertheuil souhaite donc expliquer ce qu'est le surendettement, qui se mesure, pour des communes de la strate de Pleumeur-Bodou, par un ratio entre l'encours de la dette et les produits de l'année : l'endettement peut être prononcé si ce ratio excède 1.8. Or l'encours de Pleumeur-Bodou est de 3 610 000 €, alors que les produits sont de 3 141 000 : le ratio est donc de 1.02, assez loin de la marge.

Monsieur Le Dauphin souhaite savoir si la ligne de Trésorerie est comprise dans ce mécanisme : non, car ce n'est pas un emprunt définitif, et le budget ne constate que les frais financiers qu'elle produit. Monsieur Le Dauphin fait remarquer que la dette a apparemment diminué en 2007, mais l'investissement est largement déficitaire. Si la Commune avait fait un emprunt de 500 000 €, elle aurait été stabilisée. Monsieur Bertheuil lui répond que dans ce cas l'encours aurait été de 4 110 000, alors qu'il situe son seuil de surendettement autour de 6 à 6.5 M€. Il ajoute que la dette se mesure aussi à son annuité. Celles de 2003 ne sont pas significatives, elles relèvent d'une erreur d'imputation lors d'une renégociation de dette. Les suivantes montrent une stabilité remarquable, dans la fourchette des moyennes départementale et régionale.

Monsieur Desclaud ajoute que la commune n'est pas endettée sur 50 ans... Le Trésorier le confirme, et remarque qu'en outre un certain nombre d'emprunts vont s'éteindre dans les années qui viennent. Sans nouveaux emprunts, la situation devrait donc s'améliorer.

- Fonds de roulement : C'est la notion la plus complexe. Monsieur Bertheuil en donne une définition qu'il juge un peu iconoclaste mais simple : c'est ce qui reste dans les caisses le 31 Décembre d'une année donnée. Ce sont donc les résultats de l'année abondés de ceux de l'année précédente. Celui de Pleumeur-Bodou est en baisse, et il est de surcroît négatif. Pour financer l'investissement, plutôt que d'emprunter, la commune a donc puisé dans son fonds de roulement, au-delà de ses capacités. Le relais a été obtenu par l'usage de la ligne de trésorerie. Ceci dit, le fonds de roulement n'est pas un but en soi. Le but d'une commune, ce n'est pas de mettre de l'argent de côté ni de thésauriser. Elle doit dépenser son argent au bénéfice de sa population.

Monsieur Desclaud remarque toutefois qu'on peut néanmoins se poser des questions sur une commune qui fait des emprunts relais pour anticiper des remboursements de TVA, comme vient de le faire la Commune. Monsieur Bertheuil n'est pas de cet avis, et ajoute même que c'est lui qui avait donné ce conseil. En effet, pour un gros investissement comme la Mairie, la TVA, en attendant le remboursement par le FCTVA, représente une masse importante, qui, si elle est incluse dans l'emprunt permettant de financer les travaux, sera financée sur 15 à 20 ans, comme le montant hors taxes. Or on en attend le remboursement partiel, au taux de 15.482 %, par le FCTVA à N + 2. Il est donc de bonne gestion de ne payer des frais financiers sur ce montant que pendant le même durée : on réalise ainsi un emprunt à court terme, et une économie de frais financiers pendant 13 à 18 ans.

Monsieur Desclaud en conclut que la morale est que, plus l'Etat est mauvais payeur, plus on gagne d'argent. Monsieur Bertheuil n'est pas d'accord : il s'agit du mécanisme du FCTVA. Les budgets administratifs ne sont pas des budgets commerciaux d'entreprises, ils ne peuvent pas récupérer la TVA selon les mécanismes habituels. Le coût de l'investissement est bien de 100 comme pour les particuliers. Mais au bout de deux ans, l'Etat octroie aux collectivités de récupérer partiellement la TVA par un fonds de compensation spécifique. Pourquoi emprunter sur 15 ans une somme qui ne sera immobilisée que deux ans ? En revanche, l'inconvénient est que la recette du FCTVA ne peut pas être réinvestie au moment où elle est perçue.

Monsieur Desclaud estime cependant que le mieux est de ne pas emprunter.

- CAF nette (capacité d'autofinancement) : c'est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, moins le remboursement du capital de la dette. En 2004 elle était catastrophique, mais le résultat était pollué par l'erreur d'imputation dont il était question plus haut. En 2005, elle était à la fois significative et négative (- 21 € par habitant) : ceci signifie que l'on est obligé d'emprunter pour rembourser les emprunts, mais une telle situation peut aussi se produire parce qu'une souscription d'emprunt est en cours en début d'année. En 2006, elle était de 7 € par habitant, et en 2007 de 11 €. Ce ne sont plus des ratios négatifs, mais ils restent très faibles : 4000 habitants par 11 = 44 000 € de capacité d'investissement dans l'année ! La situation est saine, mais trop peu florissante. Les moyennes départementale et régionale dépassent 100 €.

Monsieur Le Dauphin remarque que la dette pleumuroise est énorme au regard de la capacité d'autofinancement. Monsieur Bertheuil en convient, mais rappelle que l'annuité d'emprunt est déjà déduite de la CAF. La Commune est donc au sommet de ses capacités d'emprunts, mais ce n'est pas définitif, puisque les remboursements permettent petit à petit de dégager de nouvelles marges de manœuvre.

Madame Méanard souligne que d'autres emprunts peuvent être nécessaires : pour les travaux d'assainissement notamment. Monsieur Bertheuil lui répond que la problématique n'est pas la même pour les budgets annexes qui ont l'obligation légale de s'autofinancer ! Les usagers doivent payer le service.

Une étude plus précise du profil de la dette serait nécessaire pour déterminer quelle durée serait nécessaire pour sortir de cette situation.

Monsieur Le Dauphin constate que dans les années 2004 à 2006, quand la commune remboursait 520 000 €, elle en empruntait en moyenne autant. Donc la dette ne diminue pas. La situation est vraiment étriquée, confirme Monsieur Bertheuil. La vente des îlots du Cœur de Bourg permettrait aussi de sortir de cette situation selon Monsieur L'Héréec. Mais il faut trouver les acquéreurs.

Madame Le Maire remercie Monsieur Bertheuil pour sa visite et son intervention. Il laisse à disposition du Conseil Municipal le diaporama qui lui a servi de support, et a remis son analyse annuelle sur papier dans la mallette donnée à Madame Le Maire.

2°) Comptes de gestion 2007 – Budget Général – Budgets annexes

Le Conseil Municipal prend connaissance du Compte de Gestion de la Commune. Le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, des titres et des mandats émis et a procédé à tous les mouvements d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer. Le Compte de Gestion est bien conforme au Compte Administratif.

Le Conseil Municipal doit prendre connaissance des comptes de gestion des Budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement et ceux des budgets annexes des Ports de plaisance, des Campings, du Centre de Loisirs, et de la Zone d'Activités, du Cœur de Bourg, du service extérieur des Pompes Funèbres. Le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, des titres et des mandats émis et a procédé à tous les mouvements d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer. Les résultats des comptes administratifs de ces différents budgets sont identiques. Les Comptes de Gestion des budgets annexes sont bien conformes aux Comptes Administratifs afférents.

Le Conseil Municipal :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2007, y compris celles relatives à la section complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Madame Le Maire n'y prenant pas part, et Monsieur Jorand, premier Adjoint, faisant procéder au vote, le Conseil Municipal déclare par 25 voix pour et 1 abstention que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2007 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni réserve ni observation de sa part.

3°) Budget 2007 - Budget Général – Budgets annexes - Affectation des résultats de l'exercice 2007 – Décisions modificatives correspondantes

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats des différents budgets comme suit :

Budget	Résultat de Fonctionnement		Résultat d'investissement		Solde net	Affectation				
	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit		002 conservé en Fonct. Dépense	002 conservé en Fonct. Recette	1068 - RECETTE Excédent de Fonct. Capitalisé versé en Invest. Recette	001 conservé en Invest Dépense	001 conservé en Invest Recette
Principal	485 596,26			771 533,20	-285 936,94		42 934,53	442 661,73	771 533,20	
Eau	329 353,85		201 223,06		530 576,91		185 000,00	144 353,85		201 223,06
Assainissement		99 907,61	318 237,18		218 329,57	99 907,61				318 237,18
Port	8 174,31			35 520,36	-27 346,05			8 174,31	35 520,36	
Campings	25 159,20		231 877,32		257 036,52			25 159,20		231 877,32
Centre de Loisirs de Crec'h Labo		305 149,25		29 217,33	-334 366,58	305 149,25			29 217,33	
ZA	47 129,16			21 696,96	25 432,20		47 129,16		21 696,96	
Cœur de Bourg		1 322 706,21		80 178,58	-1 402 884,79	1 322 706,21			80 178,58	
Pompes Funèbres		10 529,66			-10 529,66					
CCAS	3 733,38		1 661,42		5 394,80		3 733,38			1 661,42

Solde total de l'exercice : -1 024 294,02

Monsieur Le Dauphin fait remarquer que l'excédent d'investissement de l'assainissement a été porté dans la colonne dépense, dans le document proposé au conseil Municipal : dont acte, c'est une erreur qui sera rectifiée en le portant bien évidemment en recette.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le tableau d'affectation des résultats ci-dessus, et les décisions modificatives des différents budgets en résultant : ces décisions modificatives resteront annexées à la présente délibération.

4°) Tarification des services – Tarifs du centre de Loisirs à compter du 01/07/2008

Les tarifs du Centre de Loisirs de Crec'h Labo ont fait l'objet d'une proposition de revalorisation : ils ont en moyenne été revalorisés de 2 %, et on y a ajouté un tarif complémentaire, forfaitaire, pour les repas du soir et les nuitées pour les enfants passant la nuit au centre, lorsque de telles activités sont organisées.

La grille tarifaire correspondante est annexée à la présente délibération. A noter que les trois tarifs concernant les prix des repas sont les mêmes que ceux des restaurants scolaires, et qu'ils sont applicables aussi à compter du 1^{er} Juillet 2008.

Madame Citeau demande si les tarifs dégressifs de la restauration scolaire sont les mêmes que ceux appliqués pour la prestation repas au centre de Loisirs : oui.

Madame Lemoine indique que la convention avec Trégastel est en cours de refonte : on va tenter de rattraper, pour la participation de cette commune, sur trois ans le prix de revient réel de la journée pour la commune de Pleumeur-Bodou.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur cette grille de tarifs, applicable à compter du 1^{er} Juillet 2008.

5°) Tarification des services – Tarifs des restaurants scolaires et des garderies périscolaires à compter du 01/09/2008

Le Conseil Municipal est appelé à donner son accord à l'adoption de la grille de tarifs ci-dessous, qui sera applicable à partir du 1^{er} septembre 2008 dans les restaurants scolaires et les garderies périscolaires de la commune.

INTITULE	2008
	Restauration et garderies : + 2% (Goûter Garderie + 3%)
Garderie, la 1/2 journée	1,24
Goûter Garderie	0,23
Restaurant - repas enfants	2,43
Restaurant - repas extérieurs Adultes	4,10

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur cette grille de tarifs, applicable à compter du 1^{er} Septembre 2008.

6°) Tarification des services – Tarifs des salles communales à compter du 01/09/2008

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur la grille de tarifs ci-dessous, applicable à compter du 1^{er} Septembre 2008.

Tarifs des salles communales : proposition à compter du 1er Septembre 2008

Repas, soirées dansantes, fêtes de familles, mariages...			
	Bourg	Kerenoc	Ile Grande
Journée Pleumeurois			
2008	109	76	218
2 Journées Pleumeurois			
2008	163	116	327
Journée Particulier extérieur			
2008	142	100	284
2 Journées Particulier extérieur			
2008	218	153	437
Associations Pleumeuroises - organisations collectives pleumeuroises			
2008	38	27	76
Associations extérieures - organisations collectives extérieures			
2008	163	114	327
Réunions			
	Bourg	Kerenoc	Ile Grande

Associations Pleumeuroises			
2008	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Associations extérieures la Journée			
2008	76,5	76,5	76,5
Spectacles organisés par un Ets scolaire			
2008	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Spectacles organisés par une Association pleumeuroise avec droits d'entrée			
2008	63	34	86
Spectacles avec artistes ou acteurs rétribués organisés par des particuliers ou organismes privés			
2008	126	67	170
Exposition à but lucratif			
2008	35 € LA JOURNEE		
Caution particuliers			
2008	300		
Caution annuelle associations			
2008	400		

Madame Buret a relevé deux erreurs ou omissions dans le tableau : elles sont rectifiées.

Monsieur Desclaud demande pourquoi la salle de l'Ile grande coûte plus cher que celle de Kerenoc ? Madame Le Maire lui explique que la salle de l'Ile Grande a une capacité plus importante, et la cuisine plus importante offre un meilleur service aux usagers.

7°) Tarifs des services communaux – Cimetières – Adoption de tarifs pour les cavurnes

Des caveaux pour urnes funéraires (ou cavurnes) ont été réalisés il y a une quinzaine d'années au cimetière du Bourg, mais ils n'ont pour le moment pas été utilisés, ni tarifés. Or le service administratif vient de recevoir une demande d'achat et de concession pour l'un d'entre eux.

Ces ouvrages de 80 cm sur 80 cm représentent environ 1/5^e du volume d'un caveau de deux places (1 m³), et occupent sur le terrain environ la moitié de l'emprise d'un tel caveau.

C'est par ailleurs l'occasion d'inclure à la grille le tarif pour un caveau une place, qui représente également 0,50 m³ (mais moins large et plus long que l'emprise d'un cavurne).

Il est donc proposé de leur affecter la tarification suivante, ajoutée à la grille tarifaire adoptée pour 2008, qui se trouve ainsi modifiée :

CIMETIERES	
Concession pleine terre 30 ans, le m ³	61,87
- soit Concession pleine terre trentenaire 1 place (0,5 m³) ou CAVURNE :	30,94

- soit Concession pleine terre trentenaire 2 places (3 m3) :	185,62
- soit Concession pleine terre trentenaire 4 places (6 m3) :	371,24
Concession pleine terre 50 ans, le m3	134,24
- soit Concession pleine terre cinquantenaire 1 place (0,5m3) ou CAVURNE :	67,12
- soit Concession pleine terre cinquantenaire 2 places (3m3) :	402,73
- soit Concession pleine terre cinquantenaire 4 places (6m3) :	805,45
Caveau 2 places	841,50
Caveau 4 places	1224,00
CAVURNE	168,30
Colombarium : pour 5 ans :	140,09
pour 10 ans :	280,19
pour 15 ans :	402,77
pour 20 ans :	525,35
pour 30 ans :	788,03
Plaque colombarium	158,44

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur la grille tarifaire ci-dessus applicable aux cimetières à compter du 1^{er} Juin 2008.

8°) Budget général 2008 – Subventions aux associations

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les propositions de subventions et participations suivantes au profit des associations et organismes au financement desquels participe la Commune de Pleumeur-Bodou.

Subventions aux associations 2008

Rubrique	Association	ACCORDE 2008	OBS
Corpo	Amicale des Employés Communaux	1 000,00	
Anciens combattants	Amicale des Anciens Cols Bleus FAMMAC	150,00	
Anciens combattants	ANAI	150,00	
Anciens combattants	FNACA	150,00	
Anciens combattants	UFAC	150,00	
Anciens combattants	ANACR	100,00	
SOLIDARITE	Secours Populaire	400,00	TOTAL SOLIDARITE : 1600 €
SOLIDARITE	Un enfant une famille bretonne	300,00	
SOLIDARITE	section VTT pour asso Lou Anne	900,00	
ANIMATION/ QUARTIERS			
ANIMATION	Comité des fêtes	0,00	TOTAL ANIMATION : 970 €
ANIMATION	Amicale Laïque IG Pour Carnaval	/	
ANIMATION/ QUARTIERS	Association de quartier du Cœur de Bourg	150,00	
ANIMATION/ QUARTIERS	Phubus	200,00	
ANIMATION	20 km Côte de Granit Rose	620,00	
CULTURE Patrimoine Environnement			
Culture / Patrimoine	Fanfare de Pleumeur-Bodou	1 500,00	TOTAL CULTURE PATRIMOINE ENVIRONNEMENT: 8575 €
Culture / Patrimoine	Radomisol	3 075,00	
Culture / Patrimoine	OMCL	2 000,00	
Culture / Patrimoine	La Croisée des Arts	150,00	
Culture / Patrimoine	Lann ar Mor	150,00	
Environnement	LPO	1 500,00	
Loisirs	Amicale Laïque Bourg	200,00	

	Pour peinture sur soie		
Sports			
Sports	OMS	10 808,50	TOTAL SPORTS : 70 856 €
Sports Aides aux emplois	OMS	2 191,50	
Sports Aides aux emplois	Cosmogym	8 032,00	
Sports	Cosmogym	1 270,00	
Sports	Amicale Laïque Section Judo	0,00	
Sports Aides aux emplois	ASPTT pour Judo	3 192,00	
Sports	ex- AS Pleumeur- Bodou Football FCTPB	4 775,00	
Sports Aides aux emplois	FCTPB	2 667,00	
Sports	Hand-Ball	4 775,00	
Sports Aides aux emplois	Sports Trégor 22	2 520,38	
Sports	Association de tennis pleumeurois	1 000,00	
Sports	BASE NAUTIQUE	13 500,00	
Sports Aides aux emplois	BASE NAUTIQUE	11 895,00	
Sports	Cyclos Pleumeurois	380,00	
Sports	Tennis de table	2 000,00	
Sports	Nicolas Le Gal	400,00	
Sports	AS Collège Paul Le Flem	450,00	
Tourisme			
Tourisme	Office de Tourisme	38 108,50	Total Tourisme: 40 300 €
Emploi Tourisme	Office de Tourisme	2 191,50	
Collège	Foyer CES	0,00	Payé par SIVU EJ
Anciens combattants	Officiers mariniers de Pleumeur- Bodou	0,00	Asso locale dissoute
TOTAL GENERAL		123 001,38	

ADHESIONS et Participations diverses

ADHESIONS et Abonnements...

Association	2008	OBS
Prévention routière	32	
AFCCRE	379	Forfait de 233 € + 0,037 par habt
Fonds local d'aide aux Jeunes	1182,3	0,30 par hab : demandé à titre indicatif par CG
FSL (fonds de solidarité logement) - Conseil Général	1182,3	0,30 par habt (suggestion)
ARIC	961	Cotisation = 726 + abonnements en 2007 en 2008 : 961 demandés globalement
ADIL	110	Pas de montant particulièrement sollicité
Rivages de France	175	Forfait 2000 à 10 000
AMF	1447,14	0,2672 par hab + cotisation exceptionnelle pour le schéma dptal de services de proxi
APVF	338,15	0,08 par hab + abonnement
CAUE 22	315,28	0,08 € par habt
CIDF (centre d information sur les droits des femmes)	394,1	demande 0,10 par hab
Al Levrig	150	
ANEL	394,1	0,10 / hab demandés
Sept Iles 2000	/	Demande de subv exceptionnelle : Mise en valeur des canons des 7 Iles.. A voir avec Perros
FNCC	189	Adhésion Commune ou OMCL ?

TOTAUX	7 249,37	
---------------	-----------------	--

Associations non Pleumeuroises d'intérêt général

Association	2008	OBS
SNSM	490	
Comice Agricole	610	Pas de montant particulièrement sollicité
Chambre des Métiers des CA ST Brieuc	112	4 apprentis * 28 €
Chambre des Métiers des CA DINAN	291	3 apprentis * 97 €
Chambre des Métiers 35	90	5 jeunes * 27 € en 2007 2 jeunes * 45 € en 2008 !!!
RASED	188	304 élèves concernés
Groupement de défense sanitaire	200	Pas de montant particulièrement sollicité
Justice en Trégor Argoat	50	
	2 031,00	

Autres Participations obligatoires

Association	2008	OBS
Association Foncière		en cours de dissolution
Relais assistantes maternelles (SIVU PE)	3500	
SIVU Enfance Jeunesse	10 064,25	

Ecole privée	40 176	acompte 10070 déjà versé
Syndicat mixte de protection du littoral VIGIPOL	602	

Madame Quéniat annonce une coquille dans le tableau communiqué au Conseil Municipal : il y était annoncé que la subvention à l'Ecole Privée serait de 43 710 €, mais c'est une erreur : la proposition est de 40 176 €, soit 432 € * 93 enfants pleumeurois, soit 2 % de plus qu'en 2007.

Madame Riehl prend la parole pour expliquer comment a travaillé le groupe de travail. Les participations obligatoires citées pour mémoire ne font pas partie de l'enveloppe des subventions, mais doivent être votées concomitamment.

Les subventions ont fait l'objet d'une enveloppe de 135 000 € au Budget Primitif. Il n'a pas été possible en un mois de révolutionner fondamentalement la politique d'attribution de ces subventions. Dans cette masse, les adhésions et abonnements doivent être déduits : ils ont été purement et simplement reconduits, comme les subventions aux associations d'intérêt général non pleumeuroises (SNSM, RASED, Chambres des métiers pour les apprentis...). La pertinence de les conserver sera analysée pour 2009.

Restent donc 125 769 € pour les associations. Or la somme totale de leurs demandes était de 137 000 €. Il fallait donc trouver une règle du jeu, sachant d'autant plus qu'il a semblé judicieux de conserver une petite provision inemployée pour d'éventuels besoins complémentaires avant la fin de l'année.

La Commission a rencontré un certain nombre d'associations, dont des associations sportives, qui représentent les plus gros consommateurs de l'enveloppe (50 % environ). Il est apparu difficile de réduire de beaucoup l'enveloppe, dans un souci de respecter cette année les subventions accordées les années passées : Madame Riehl a donc proposé une diminution de 1 000 € sur les demandes dépassant 10 000 €. Elle commente donc le tableau ligne par ligne, soulignant que l'enveloppe relative à la culture n'est pas représentative de tout ce que la Commune dans ce domaine : la bibliothèque est financée en direct sur le budget communal, par exemple. Pour ce qui concerne l'OMCL, elle souligne la nécessité d'un autofinancement des loisirs adultes, ce que réalise parfaitement cet office. Ceci permet d'alléger les participations des enfants, qui restent malgré tout relativement élevées. La politique culturelle communale devra donc faire l'objet d'une discussion.

Madame Citeau fait observer que l'OMCL investit aussi en acquérant du matériel qui sert à de nombreux ateliers : la salle informatique du centre de Loisirs, par exemple, confirme Madame Riehl, mais ce n'est pas un bon exemple : ils ont été financés par la Commune, l'ABRET, et l'OMCL.

Madame Le Maire indique que l'OMCL a un fonds de roulement de 4 414 €, donc n'a pas besoin de financement complémentaire pour le moment. Elle estime d'ailleurs gênant que les associations ne signalent pas sincèrement leur fonds de roulement. C'est donc intéressant de revoir les critères d'attribution en fonction aussi de cette donnée.

Madame Riehl demande que 2 000 € soient néanmoins voté à titre conservatoire : cette somme permettra peut-être, dès septembre, d'aider mieux les enfants en allégeant leur participation aux ateliers de l'OMCL.

Elle reprend ses commentaires de la liste, dont les plus discutés sont retracés ci-dessous.

Deux nouvelles associations ont reçu une subvention de démarrage, principe ancien reconduit.

Les subventions sportives représentent donc, on l'a dit plus haut, le gros morceau de l'enveloppe, et plusieurs conventions d'aide à l'emploi signées l'année dernière le gonflent encore plus cette année. Une somme complémentaire a été indiquée pour Cosmogym, qui n'était aidée que pour l'emploi jusqu'en 2007. Mais l'association avait sollicité une aide pour l'achat d'un tapis, et il convient de s'interroger aussi sur ses frais de déplacements quand elle participe aux championnats de France.

La BNIG avait demandé 15 500 €, on ne lui en accorde que 13 500 : en effet, il faut y ajouter cette année une aide à l'emploi, et c'est donc 25 595 € qui lui sont attribués, au lieu de seulement 13 500 l'année dernière.

Grâce aux économies proposées, il reste une somme de 2 768.25 € disponible sur l'enveloppe.

Madame Riehl propose un groupe de travail et une réflexion pour l'année prochaine, et un travail approfondi sur l'élaboration de critères : il est souhaitable de faire évoluer le document de demande de subventions, sans qu'il soit trop technique. Les critères pourraient être vus avec l'aide de l'OMS, qui a déjà commencé un tel travail, pour les associations sportives. Ce document sera remis en Novembre, de façon à ce que les subventions puissent être votées avec le BP. Il ne faut pas oublier de valoriser aussi lors de ce travail les autres prestations non pécuniaires : les utilisations de locaux, les aides en nature des services techniques, les prêts de matériels...

Madame Citeau note que la part des subventions sportives représente 42 000 € hors emplois, alors que celles de la culture ne sont que de 8 000 €.

Monsieur Trillet souhaite faire quelques remarques : il serait souhaitable qu'une convention soit établie concernant les animations de la Base Nautique au profit des écoles (une semaine par an pour trois classes). La BNIG effectue donc une part de travail pour la commune, compensant partiellement la subvention communale. Madame Riehl lui répond qu'il faut, dans ces conditions, tout mettre dans la balance : il ne faut pas occulter les travaux de bâtiments effectués à la Base par la Commune.

Monsieur Trillet regrette aussi que le groupe de travail dont parle Madame Riehl n'ait pas été constitué dès cette année, pour l'élaboration de la liste discutée pendant la séance. Madame Riehl lui répond qu'on a été pris par le temps, et Madame Le Maire ajoute que c'est un travail énorme : il pourra le constater ultérieurement.

Monsieur Trillet fait aussi remarquer que 135 000 € c'est à peine 4 % du fonctionnement : ceci permet de relativiser par rapport aux autres problèmes du budget communal. Madame Le Maire lui répond que le budget ayant déjà été voté, il n'était pas question de sortir cette année de l'enveloppe.

Madame Riehl tentera de réaliser une étude sur les pratiques d'autres communes à l'égard des subventions associatives.

Madame Le Maire aimerait qu'on ajoute à la liste des adhésions une somme de 50 € pour l'Association Justice en Trégor. Cette somme complémentaire diminue d'autant le solde disponible sur l'enveloppe, lui fait observer Monsieur L'Héréec... Monsieur Desclaud a appris à la Communauté d'Agglomération qu'on peut craindre des repréailles du Préfet à propos de cette adhésion : Guingamp a eu un rappel à l'ordre sur ce sujet. Madame Le Maire précise que c'est pour cette raison qu'elle a souhaité une adhésion plutôt qu'un soutien.

Monsieur Trillet demande pourquoi la participation à l'AMF est doublée ? C'est l'AMF qui établit le montant des cotisations des communes, elles sont calculées en fonction d'un montant par habitant. (NDLR : le motif était indiqué sur le tableau : cotisation exceptionnelle pour la mise en œuvre du schéma départemental des équipements de proximité). Madame le Maire déclare que

pour le moment elle n'a pas encore profité de cette association, et peut-être ne le fera-t-elle pas... Elle doit assister à une réunion de l'AMF la semaine suivante.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur les subventions et participations 2008 telles que déterminées dans les tableaux ci-dessus, et dit que les sommes correspondantes sont inscrites dans le budget général de la collectivité.

9°) Désignation des délégués communaux – Vigipol – Désignation d'un suppléant

Il est rappelé que le Conseil Municipal avait désigné Monsieur Joël Vrigneau, le 18 Avril dernier, pour le représenter au Syndicat Vigipol. Il faut à présent nommer un suppléant.

Trois candidats se présentent à la suppléance de la délégation du Conseil Municipal au Syndicat Vigipol : Monsieur Joël LE MEUR, Monsieur Patrice DESCLAUD, et Madame Dominique Citeau.

Monsieur Desclaud aurait aimé que les candidats développent leurs motivations et leurs compétences pour justifier leur candidature : Monsieur Le Meur avoue avoir beaucoup de choses à découvrir : il est allé naviguer sur le site de Vigipol et trouve intéressant de s'investir dans ce domaine, aux côtés de Monsieur Vrigneau, titulaire, avec qui il formera une paire de Joëls.

Monsieur Desclaud aurait trouvé normal que le titulaire et le suppléant ne soient pas tous deux de la minorité, ç'aurait été un signe d'ouverture. Monsieur L'Héréec rétorque que s'il n'y a qu'un seul délégué pour représenter la commune dans une instance, il est préférable que le titulaire et le suppléant soient de la même tendance. C'est une vue de la démocratie qui semble bizarre à Monsieur Desclaud.

Il explique que sa propre motivation est liée à sa connaissance des problèmes de la mer : il a déjà travaillé avec le Cèdre en particulier, qui travaille sur les pollutions marines, par hydrocarbures notamment.

Madame Citeau indique que sa candidature est de dernière minute. Pour répondre à l'assertion de Monsieur L'Héréec concernant le fait qu'il est préférable que le titulaire et le suppléant soient du même groupe, elle indique avoir été représentante au SIVU Natura 2000 avec Madame Canévet, et n'y a jamais voté contre les intérêts communaux, même quand elle était toute seule.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Joël Le Meur à la majorité absolue des voix (20 voix).

10°) Extension des périmètres des sites Natura 2000 – Consultation officielle des Communes et des EPCI concernés – Avis motivé du Conseil Municipal

Une consultation officielle est organisée par la Préfecture des Côtes d'Armor pour solliciter l'avis des communes sur le projet d'élargissement des périmètres des sites Natura 2000, Pleumeur-Bodou étant concernée par celui de la « Côte de granit Rose - 7 Iles ».

Madame Le Maire passe la parole à Monsieur Jorand, qui a assisté à une réunion en Préfecture. Monsieur Jorand reprend la note explicative très explicite de la préfecture, qui avait été jointe aux convocations. Il explique que ce projet répond à deux directives Natura 2000 qui se superposent, la directive Habitat et la directive Oiseaux. Le dossier était consultable en Mairie, il contenait les plans du projet. Monsieur Jorand rappelle que le refus du projet ne pourrait être lié qu'à des considérations d'ordre scientifique, point établi par la Commission européenne, et confirmé par la jurisprudence européenne.

Monsieur L'Héréec remarque que le projet consiste à étendre les périmètres des sites Natura 2000, mais ne dit pas ce que cela engendrera en termes de réglementation, limitation des usages, etc...

Monsieur Trillet a consulté le dossier déposé en mairie : il pense qu'il ne faut pas employer le terme de « protection » à propos de ces périmètres. Les sites Natura 2000 sont bien aussi définis comme pouvant accueillir et développer des activités économiques. Même si la zone autour des Sept Iles s'étend maintenant au-delà des Triagoz, elle peut néanmoins accueillir des projets, du type hydrauliques par exemple, ou des parcs à moules. La réglementation afférente oblige en fait à définir des contraintes, et à prouver que d'éventuelles implantations d'activités économiques ne détruiront pas l'environnement et la nature.

Monsieur Grovel craint cependant un impact sur la plongée et la plaisance. Madame Citeau, pour avoir participé aux réunions de l'ancien Syndicat Mixte Natura 2000 Côte de Granit Rose, témoigne de la persistance de cette crainte depuis l'origine. Cependant, il semble qu'elle soit infondée : le périmètre n'a engendré aucune interdiction particulière concernant la pêche à pieds et les autres activités maritimes.

Monsieur Le Dauphin aimerait savoir très concrètement en quoi consiste le périmètre Natura 2000, ce qu'il apporte localement. Apparemment, il ne va pas servir à améliorer les fonds marins ni la biodiversité. La Bretagne était déjà bien préservée avant Natura 2000. Monsieur Desclaud pense que ça servira à éviter des projets délirants. Ici, le littoral est inconstructible depuis longtemps, mais ce n'est pas le cas partout : il cite à cet égard le projet de Bréhec (à Plouezec) où un monstre les pieds dans l'eau est en cours de construction. Monsieur Le Dauphin s'étonne que le Conservatoire du Littoral laisse faire une pareille chose.

Madame Citeau demande si le projet des moules sur lignes débattu lors d'un précédent Conseil est inclus dans l'extension projetée. Il semble que non, il est situé à la limite de la Baie du Léguer, donc juste en limite.

Monsieur Jorand précise que le Préfet a annoncé la création d'un Comité de Pilotage qui aura à étudier et traiter des nouvelles activités sur la zone. Il s'est voulu rassurant, mais Monsieur Jorand pense cependant que ce projet d'extension demande vigilance. Il confirme à Madame Citeau que LTA ayant la compétence environnement, elle représentera les communes du territoire dans le Comité de Pilotage. Une convention spécifique a été conclue avec Perros-Guirec, qui n'est pas membre de la Communauté.

Madame le Maire craint qu'un vote négatif n'écarte la Commune de la participation au Comité de Pilotage. Elle précise que Lannion a adopté le périmètre – mais sa zone littorale n'est pas comparable à celle de la Côte de Granit Rose, souligne Monsieur Desclaud -, en soulignant néanmoins le côté abrupt de la démarche.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, qui souhaite souligner la méthode abrupte proposée pour la consultation officielle des communes pour l'extension des périmètres des sites Natura 2000, donne un accord favorable à cette extension, en l'assortissant toutefois des réserves suivantes :

- il souhaite rester vigilant sur les mesures et les décisions ultérieurement prises dans ces périmètres,
- il souhaite être représenté au sein du Comité de Pilotage local qui le concerne.

11°) Lancement de la procédure de consultation pour l'étude de maîtrise d'œuvre pour la station d'épuration du Bourg - Information

Monsieur Vrigneau rappelle que c'est une opération décidée avant Mars 2008, et que la continuité démocratique impose de continuer. Il souhaite procéder à un rapide historique des décisions prises en matière d'assainissement :

- 2006 – 2007 : raccordement de Landrellec sur la STEP de Trégastel ;
- 2008 – 2009 : dossier de consultation pour l'étude de maîtrise d'œuvre pour la station d'épuration du Bourg – 3 300 équivalents habitants (EH)

- 2010 – 2011 : étude de rénovation de la STEP de l’Ile Grande
- Parallèlement : étude de zonage pour l’épandage des boues de la STEP faite par la Lyonnaise des Eaux en 2007.

Monsieur Vrigneau rappelle le déroulement de la procédure de consultation. Les subventions attendues (espérées) sont de 20 % du montant des travaux par le Conseil Général, 30 % par l’Agence de l’Eau, et 10 % de la Région.

Monsieur Desclaud intervient en déclarant que la continuité démocratique n’est pas un principe de base pour lui. Il pense que la station de l’Ile Grande est prioritaire, en raison de son impact néfaste sur l’environnement : sa capacité est supérieure à celle de la station du Bourg, elle monte en outre en puissance de façon considérable en été, et on sait quasiment depuis le début qu’elle ne fonctionne pas normalement. Il ajoute qu’il n’est pas dit dans les études que, pendant la modification de la station de l’Ile Grande, il faudra que l’assainissement collectif continue de fonctionner sur l’île. L’opération sera donc certainement longue, délicate, et beaucoup plus coûteuse. Pour toutes ces raisons, il lui paraît que l’on devrait la traiter avant la station du Bourg : en refaire le lagunage sera beaucoup moins compliqué. Le choix de la majorité précédente n’était pas forcément pertinent.

Madame Citeau demande quel type de station sera réalisé au Bourg, et quelle population pourra être desservie. Monsieur Vrigneau lui répond que le premier but est d’augmenter la capacité des lagunes de 1 840 EH à 3300. Plusieurs types de stations sont envisageables, le résultat de l’étude permettra de déterminer la solution la plus adéquate. L’augmentation de la capacité des lagunes permettra de réaliser d’autres petites opérations de secteurs, comme celle envisagée aujourd’hui pour le chemin de Saint-Uzec. En effet, et ceci pour répondre à Monsieur Desclaud, la station qui montera en charge dans les années qui viennent sera celle du Bourg, et non celle de l’Ile Grande : c’est au Bourg qu’on peut étendre l’urbanisation de la Commune, et il faut aussi intégrer la réutilisation et l’occupation de l’ancien CTS. En outre, la commune n’a pas seule autorité pour agrandir la station de l’Ile Grande à son emplacement actuel. Elle est immédiatement située sur le littoral. S’il fallait la déplacer, où pourrait-on la mettre ? Et ne parlons pas des coûts exorbitants s’il fallait tout bonnement penser à inverser le réseau pour le raccorder sur les réseaux du Bourg !!!

La mise en place d’un groupe de travail sur l’assainissement s’impose. Si le groupe de travail Aménagement avance suffisamment rapidement, ajoute Madame Le Maire, le PLU pourrait être mis à l’enquête publique pour la fin de l’année, et on saurait assez vite ainsi si l’extension de la station de l’Ile Grande sera possible sur place.

Madame Citeau demande si la station du Bourg, telle qu’il est prévu d’en accroître la capacité, sera suffisante pour raccorder au moins Penvern et Pont Coulard ? Pour Monsieur Bernable, quelle que soit la population de ces deux quartiers, compte tenu du fait qu’elle pourra recevoir 3300 EH et que la Commune ne compte que 4000 habitants, il ne faut pas s’en inquiéter. Landrellec, Kerenoc et Le Guern sont en outre reliés à Trégastel, ou devraient bientôt l’être. On envisage pratiquement de doubler la station du Bourg ! Monsieur Bernable se déclare en outre prêt à discuter avec Lannion et Trébeurden pour envisager des solutions intercommunales avec elles pour les quartiers de Penvern et du Champ Blanc. Une réunion aura lieu à ce sujet le 25 Juin à 11 heures. Madame Citeau souhaite y participer, ainsi que Madame Segura comme résidente du Champ Blanc : elle n’a pas été invitée à la dernière commission Environnement car elle n’a pas de messagerie Internet, mais elle a un fax dont on peut se servir.

Madame Segura revient sur l’assainissement de l’Ile Grande, qui peut poser un problème technique indépendant de la volonté communale : les règles de protection du littoral pourraient s’opposer à une solution sur place. Dans l’hypothèse où il y aurait blocage, peut-on aussi basculer l’Ile Grande sur le Bourg ou même Trébeurden ? Bien sûr, outre la difficulté technique d’inverser les réseaux, existent des contraintes de distance et d’altimétrie.

Monsieur Bernable peut répondre sur ce point : l’étude de Saunier Techna en 2005 avait envisagé cette solution, qui avait même été chiffrée. Mais elle est pharaonique, elle se monte à

plusieurs millions d'euros. Madame Segura confirme donc qu'un accord avec Trébeurden pourrait être aussi une bonne solution.

Monsieur Trillet demande si l'aménagement de « Phoenix », (appellation encore officieuse de l'ancien CTS, qui renaît de ses cendres, explique Madame Le Maire !), pourra être favorisé par un raccordement des installations aux réseaux collectifs de Pleumeur-Bodou.

Monsieur Vrigneau indique que son dimensionnement a été prévu en conséquence, et Monsieur Antoine rajoute que la station du Bourg est stratégique en termes d'absorption du développement du Bourg et de « Phoenix ». A défaut, tout sera bloqué dans les dix ans à venir.

12°) 18^{ème} tranche d'Assainissement – Chemin de Saint-Uzec – Information

Monsieur Vrigneau situe ce projet également dans la continuité démocratique, notion à laquelle, quant à lui, il tient. Il faut en outre rappeler, indique Madame Le Maire en réclamant plus de calme de la part de l'assemblée, que ce projet émane d'une demande des habitants, formulée en son temps au moyen d'une pétition. C'est donc un projet qu'on ne peut que poursuivre.

Monsieur Vrigneau poursuit en expliquant que ce dossier a été monté en 2007 : après un chiffrage, on s'est assuré d'une participation du Conseil Général (20%), puis on a sollicité les riverains, sur la base de la taxe de raccordement votée en 2003, de la PVR votée en 2007, les deux combinées à une participation volontaire obtenue par conventions individuelles. Un compromis a été pratiquement obtenu, on attend les derniers accords. Tout le monde est gagnant dans cette affaire, intéressante d'un point de vue politique. Après appel d'offres, on pourra donc lancer les travaux.

Madame Segura ajoute qu'il existe aussi un intérêt écologique dans cette opération : le premier gagnant est l'environnement, mais les participants aussi, pour des questions financières, conclut Monsieur Bernable.

13°) Plan de gestion des déchets des Ports – Adoption par le Conseil Municipal

Monsieur Jorand explique au Conseil Municipal que c'est la législation européenne qui impose aux collectivités d'adopter un plan de gestion des déchets de leurs ports. La Commune de Pleumeur-Bodou propose d'adopter le canevas fourni dans la note de Synthèse, dont Monsieur Jorand donne lecture des grandes lignes, sachant que le Port Saint-Sauveur est celui qui a les contraintes les plus complexes (pêcheurs, gestion des eaux noires et des eaux grises). Le texte est le même pour Port Gelen, à l'exception des directives concernant les pêcheurs, et les ports de Landrellec ne sont pas concernés par les eaux noires et les eaux grises (pas de borne de camping cars à proximité).

Il est demandé au conseil Municipal d'adopter ce plan, déjà adopté par le Conseil Portuaire.

Madame Méanard demande si les équipements prévus dans le plan n'étaient pas pré-existants : non, il s'agit d'équipements spécifiques, liés à ce plan.

Monsieur L'Héréec signale un balisage disparu à Port Scaff : un courrier vient d'être fait en ce sens à la DDE, service maritime, compétente en la matière.

Monsieur Grovel demande qui procèdera au ramassage des déchets des Ports ? Lannion Trégor Agglomération, qui a compétence en matière de déchets, le fera.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'adopter ce plan, déjà présenté au Conseil Portuaire en réunion du 19 Mai 2008 et adopté par ce dernier.

14°) Motion du Conseil Municipal – Soutien aux EVS en CAV

Le Conseil Municipal de Pleumeur-Bodou, réuni le 30 mai 2008, a été informé que depuis fin décembre 2007 nombre d'EVS en CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi), voient ou verront leur contrat de 24 mois arriver à échéance, et ce donc, avant la fin de l'année scolaire !

De même, en juin 2008, les EVS en CAV (Contrat d'Avenir) seront confrontés au même problème, comme en juin 2007.

A ce jour, les pouvoirs publics n'ont rien annoncé pour l'avenir de ces salariés qui voient ou verront leur contrat prendre fin. Rien non plus concernant les missions qu'ils remplissent actuellement dans les écoles primaires.

Depuis plusieurs années maintenant, des milliers d'Auxiliaires de Vie Scolaires (AVS), sous contrat précaire et sans véritable formation, accompagnent des élèves handicapés dans les classes ordinaires.

Depuis septembre 2005, 45 000 Emplois de Vie Scolaire (EVS) travaillent dans les écoles : contrats (CAE ou CAV) encore plus précaires que ceux des AVS, sous-payés, sans aucune perspective d'avenir et sans formation professionnelle.

Les AVS et les EVS assurent cependant au mieux des tâches indispensables à un meilleur fonctionnement de nos écoles publiques : aide à l'accueil des élèves handicapés, aide administrative aux directeurs d'écoles, accompagnement pour les sorties scolaires, aide à la bibliothèque, à l'atelier informatique...

De toute évidence, et de l'avis même des enseignants de notre/nos école(s), ces emplois répondent à de véritables besoins ! Besoins qui n'étaient pas pourvus avant.

Pour toutes les raisons suscitées, il est demandé au Conseil Municipal de Pleumeur-Bodou de demander au Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale et au Ministre de l'Education Nationale :

- Dans un premier temps, le renouvellement de tous les contrats CAE jusqu'à la fin de cette année scolaire et l'annonce de celui de tous les contrats CAV jusqu'au terme des 36 mois, comme prévoit la loi ;
- La pérennisation des emplois d'AVS et d'EVS par leur transformation en emplois statutaires de la Fonction Publique à temps complet ;
- La possibilité pour tous les AVS et EVS actuels qui le souhaitent d'accéder à ces postes statutaires ;
- Que tout AVS et EVS puisse bénéficier d'une véritable formation professionnelle de son choix, selon ses compétences, financée par l'Etat, qui lui permette d'obtenir un maximum de chances pour trouver un emploi stable et durable en C.D.I.

Monsieur Blondé a décidé de s'abstenir en raison du fait que la fin des contrats est annoncée dans ces mêmes contrats. La question de leur reconduction ne se pose donc pas.

Le Conseil Municipal adopte la présente motion par 24 voix pour et 3 abstentions.

15°) Soutien aux emplois de France Télécom - Motion

La volonté de France Télécom de baisser de façon drastique les effectifs n'est pas sans conséquence sur l'économie locale du Trégor et de la région Bretagne.

En effet, cette démarche entraîne :

- la fermeture de sites en Bretagne (Morlaix, Saint-Malo...),
- des suppressions d'emplois (d'une dizaine sur les sites moyens à une centaine sur un site comme Lannion),
- la délocalisation de validation vers les filiales étrangères,
- la dégradation des conditions de travail (stress, harcèlement au départ),
- la suppression de projets en Recherche et Développement

Pourtant, France Télécom affiche d'excellents résultats financiers et rien ne justifie ces suppressions d'emplois, si ce n'est la recherche d'un profit toujours plus important.

Il est demandé au Conseil Municipal de Pleumeur-Bodou de demander l'arrêt de ces suppressions d'emplois, des délocalisations de validation et des fermetures de site.

Le Conseil Municipal adopte la présente motion à l'unanimité.

- QUESTIONS DIVERSES :
- Madame Riehl fait circuler autour de la table une feuille d'inscription pour des permanences de gardiennage pour l'exposition de l'Imagerie à la Chapelle Saint-Samson en Juillet : elle demande aux conseillers qui veulent bien y consacrer un peu de leur temps de s'inscrire.
- Monsieur Trillet souhaitait savoir quel est l'avancement du PLU : il avoue toutefois avoir reçu réponse lundi soir dernier, puisque la Commission aménagement a été réunie pour la première fois ce soir-là. Le cabinet Jorand-Mongkoulm avait eu seulement depuis les élections une réunion technique avec les services techniques pour envisager la reprise des travaux. L'objectif est de rester dans les limites financières du contrat d'étude conclu par la précédente municipalité. Monsieur Joël Le Meur demande s'il est souhaitable de transmettre les comptes-rendus de ces commissions à tout le monde : il lui est répondu favorablement.
- Charte côtière bretonne : Monsieur Trillet avait assisté à une réunion à rennes, et remis des documents à la Mairie. Ils sont disponibles à la consultation dans le bureau des adjoints. Mais le but de cette communication était que le projet soit validé par les communes : il est donc souhaitable de programmer cette validation.
- Agenda 21 : Monsieur Trillet demande comment la majorité compte mettre en œuvre ce travail de longue haleine. Madame Le Maire n'a pas d'idée précise pour le moment sur le canevas de ce travail. Elle pense que l'on peut déjà valider les actions déjà entreprises. Un groupe de travail pourrait être créé sur ce sujet. Dans la mesure où il est ouvert, c'est bien selon Monsieur Trillet. Madame le Maire souhaite cependant que des critères d'ouverture soient définis : les 4000 pleumeurois ne sauraient être concernés.
- Madame Méanard rend compte de la première réunion du groupe de travail communication, qui a construit le squelette du site Internet, lequel sera diffusé aux membres du Conseil Municipal. Elle demande que les responsables de secteurs définis prennent en charge l'animation et le contrôle du contenu des différentes rubriques.
- Monsieur Desclaud souhaite intervenir sur la question de l'allongement de la piste de l'aéroport, qui lui semble un projet déraisonnable économiquement et caduc de surcroît compte tenu de la pollution et du coût énergétique du carburant. Le trafic a encore baissé de 5%. Il a préparé une motion qu'il proposera au prochain Conseil Municipal. Il n'y a vraiment aucune bonne justification, selon lui, pour maintenir ce projet.
- Monsieur L'héréec rappelle que sous le mandat précédent il existait un règlement intérieur des séances du Conseil, qu'il faudrait réactualiser. Madame le Maire pensait justement l'en avoir chargé, on le reverra lors du prochain Conseil.
- Madame Citeau souhaite savoir si une date de rencontre avec le personnel communal a bien été prévue, comme sollicité : non, pas encore. Compte tenu

du plan de charge avant l'été, et de l'absence de nombre d'agents des services à l'école pendant l'été, c'est vraisemblablement chose remise en Septembre...

- Madame le Maire informe le conseil de l'avancement de la date de la séance prévue le 4 Juillet, au 27 Juin à 18 h 30, sénatoriales obligent.
- Monsieur Le Meur souhaite être désigné officiellement par le Conseil pour le représenter à l'assemblée de Sports Trégor 22 : en effet, cette association envisage de modifier, lors de son AG de Juin, la facturation de ses intervenants, il est donc hautement souhaitable d'être présent lors des discussions pour mesurer l'impact de ces nouvelles mesures, et les fonctionnements de l'association. Accord du CM.
- Madame Segura signale deux questions de pollution dans son quartier : l'une du réseau d'assainissement, les systèmes individuels ne fonctionnant pas en raison de la nature très argileuse du terrain. Un commerce notamment, sur le territoire de Trébeurden, ancien café tabac devenu routier, est en échappement libre. Ces pollutions n'ont pas de frontière et ne respectent donc pas dans les limites communales. Une rencontre avec Lannion et Trébeurden s'impose : le but serait d'établir une concertation pour raccorder les 26 maisons concernées sur la station de Lannion, affaire qui intéresse aussi le Maire de Trébeurden. Madame Segura a réalisé un dossier de photos, qui méritent de circuler, et elle a aussi prélevé un échantillon d'eaux d'écoulement de la zone artisanale de Lannion, Kerabreven Bihan, pris dans le bois de Lann ar Waremm. Les plus gros financements pourraient être assurés par les plus gros pollueurs. Madame Le Maire annonce que le Maire de Trébeurden en a déjà parlé, il envisage une rencontre à trois.
- La deuxième question concerne une question de pollution industrielle provoquée par des remblais déjà anciens sur des terrains privés, effectués par des entreprises. Des matériels électriques (transformateurs, câbles...) notamment y ont été inclus, ils étaient enfouis mais commencent à ressortir, et, avec la corrosion, se sont mis à suinter des produits chimiques. On soupçonne une pollution au pyralène. Madame Segura a aussi réalisé un dossier de photos (mais pas, cette fois, de prélèvement...) et suggère une intervention de la Commune, pour mettre les propriétaires en demeure de faire cesser ces désordres d'une part, et pour les signaler à la DRIRE d'autre part. En relevant les n° de série par exemple sur les transformateurs, on peut remonter jusqu'à leur propriétaire, et connaître leur composition. Dont acte.
- Monsieur Vrigneau informe le Conseil Municipal du fait que la Commune a été déboutée au pénal par la Cour d'Appel de Rennes pour son recours contre la pollution par les ananas de 2007 (mais le recours en remboursement des frais engagés court toujours). Il a en revanche obtenu le montant du remboursement de ceux concernant le MSC Napoli (gâteaux mazoutés, en 2006) : il est très proche de la somme calculée et demandée par la Commune. Le Conseil Municipal accepte donc qu'on donne un accord à l'assureur sur cette proposition.

**PROCHAINE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 27 JUIN A 18 H 30**